

HOMUNITY

Société par actions simplifiée au capital de 20 542 euros
Siège social : 60, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris
804 388 627 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 15/10/2024

Paris, le 15 octobre 2024, à 17 heures,

Le président de la Société a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social et modification corrélative de l'article « siège social » des statuts ;
- pouvoirs en vue des formalités.

1. PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le président décide de transférer le siège social du 60, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris au 12, rue Jacquemont – 75017 Paris, à compter du 28 octobre 2024.

En conséquence, l'article « siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL

3.1 Le siège social de la Société est fixé au : 12, rue Jacquemont – 75017 Paris »

Le reste de l'article est sans changement.

2. SECONDE DÉCISION – DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Le président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et consigné au registre prévu par la loi.

Le président de la Société
Quentin Romet

